

## CONTRAT D'INSCRIPTION DES MERCREDIS SCOLAIRES 2018/2019

Après approbation du règlement intérieur de l'association, ce contrat précise l'accord de la famille sur les conditions d'inscription de l'enfant à l'Accueil De Loisirs Le Lac.

**Il se passe entre:**

D'une part, l'ADL Le Lac situé Place François Mitterrand 31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille, représenté par le responsable de la structure: *Mr DURNERIN Thomas*

et d'autre part les parents de l'enfant à charge:

Nom et prénom du parent 1:.....

Nom et prénom du parent 2:.....

**Pour l'accueil de l'enfant:** Nom et prénom:..... Date de naissance: ...../...../.....

**Il est convenu ce qui suit:**

Les parties s'engagent à respecter ce contrat du 5 septembre 2018 au 3 juillet 2019.

L'ADL s'engage à accueillir l'enfant les jours indiqués ci-dessous et le responsable de l'enfant s'engage à régler les journées réservées.

**Choix d'inscription à cocher:**

Tous les mercredis de l'année scolaire (*hors vacances*)

Certains mercredis de l'année scolaire (*hors vacances*) (*Cochez les mercredis souhaités*)

Me 5 se	Me 12 se	Me 19 se	Me 26 se	Me 3 oc	Me 10 oc	Me 17 oc	Me 7 no	Me 14 no	Me 21 no	Me 28 no	Me 5 dé	Me 12 dé	Me 19 dé	Me 9 ja	Me 16 ja	Me 23 ja	Me 30 ja
Me 6 fé	Me 13 fé	Me 20 fé	Me 27 ma	Me 3 av	Me 10 av	Me 17 av	Me 24 ma	Me 31 ma	Me 7 ju	Me 14 ju	Me 21 ju	Me 28 ju	Me 5 ju	Me 12 ju	Me 19 ju	Me 26 ju	Me 3 ju

- Les mercredis réservés seront facturés sauf en cas de maladie et uniquement sur présentation d'un certificat médical.
- En cas d'absences injustifiées et répétées, l'ADL se réserve le droit de résilier ce dit contrat.
- Sa résiliation pourra être faite par l'une ou l'autre des « parties » par écrit avec un préavis d'un mois.

Fait le ...../...../.....	Fait le ...../...../.....
<b><u>Signatures des parents</u></b>	<b><u>Signature du responsable ADL</u></b>